

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 20 mai 2022

N° 34 / 2022

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-deux, le vingt mai, à vingt heures trente, le Conseil  
Présents : 13 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance  
Pouvoir(s) : 2 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la  
Absent(s) excusé(s) : 2 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.  
Votants : 15

Présents : Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET,  
Alain ANDRIEUX, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Isabelle AVENEIN-  
DECHAMBRE, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, Jean-Paul BERTHET,  
Martine BERTRAND, Paul CHALVET, Daniel MALLET, Romain MALLET et  
Matthieu VILLENEUVE.

Absents excusés : M. Guillaume CASTEL et Mme Angélique GERBERT.

Pouvoirs : Guillaume CASTEL donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.

Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance : Daniel MALLET.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 23/08/2022  
et que la convocation avait été faite le 14 mai 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 23/08/2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois  
à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AS n° 2/2022 \_ BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
D 2158-35 : Autres installations, matériel et outillage techniques		1.000 €		
<b>Opération 35 : Travaux sur stations</b>				
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1.000 €</b>		
D 2315-29 : Installations, matériel et outillage techniques	1.000 €			
<b>Opération 29 : Travaux sur réseaux</b>				
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1.000 €</b>			
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1.000 €</b>	<b>1.000 €</b>		

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jean-Jacques MONLOUBOU



PREFECTURE DU CANTAL  
Date de réception de l'AR: 23/08/2022  
015-211501887-20220520-DE\_2022\_34-DE